

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

COMMUNE DE GRANDRIEU

Procédure de régularisation  
du captage de LOUBEYRAC

# DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE



	<b>COMMUNE DE GRANDRIEU</b> Maître d'ouvrage	Mairie Place Saint Michel 48600 GRANDRIEU	Tél : 04.66.46.30.26 E-mail : <a href="mailto:mairie.grandrieu@wanadoo.fr">mairie.grandrieu@wanadoo.fr</a>
	<b>SARL AMAT BUREAU D'ÉTUDES</b> Maître d'œuvre	20 allée des Soupirs 48000 MENDE	Tél : 04.66.49.22.83 E-mail : <a href="mailto:contact@amatbe.fr">contact@amatbe.fr</a>

6426M

JANVIER 2024



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b>Présentation de la collectivité concernée.....</b>	<b>1</b>
1.1.1	Situation géographique.....	1
1.1.2	Distribution en AEP.....	1
1.1.3	Population – Développement.....	1
1.1.4	Activités et cheptel.....	2
<b>1.2</b>	<b>Suivi et exploitation des installations.....</b>	<b>2</b>
<b>1.3</b>	<b>Inventaire des documents disponibles et indisponibles.....</b>	<b>3</b>
<b>1.4</b>	<b>Synoptique des réseaux de distribution.....</b>	<b>4</b>
<b>1.5</b>	<b>Localisation des réseaux de distribution .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF PAR RÉSEAU DE DISTRIBUTION .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Réseau de distribution de LOUBEYRAC .....</b>	<b>7</b>
2.1.1	Présentation du réseau de distribution.....	7
2.1.2	Evaluation des usages du réseau de distribution .....	7
2.1.3	Estimation quantitative des besoins en eau du réseau de distribution.....	8
2.1.4	Estimation quantitative des débits disponibles pour le réseau de distribution.....	8
2.1.5	Fonctionnement du réseau de distribution .....	9
2.1.6	Qualité de l'eau du réseau de distribution .....	9
2.1.7	Conclusion.....	9
<b>3</b>	<b>DESCRIPTIF DES OUVRAGES DE CAPTAGE .....</b>	<b>10</b>
<b>3.1</b>	<b>Captage de LOUBEYRAC.....</b>	<b>10</b>
3.1.1	Caractéristiques de l'ouvrage.....	10
3.1.2	Qualité de l'eau de l'ouvrage.....	17
3.1.3	Inventaire des risques de pollution.....	17
3.1.4	Données hydrogéologiques .....	21
3.1.5	Positionnement réglementaire de l'ouvrage .....	21
3.1.6	Inventaire des documents disponibles .....	22
3.1.7	Planche photos.....	23
3.1.8	Vulnérabilité.....	27
3.1.9	Emprise des périmètres de protection de l'ouvrage.....	28
3.1.10	Enquête parcellaire.....	31

3.1.11	Enquête de servitudes .....	31
3.1.12	Travaux à réaliser sur l'ouvrage et les perimetres de protection .....	41
<b>4</b>	<b>AUTRES OUVRAGES.....</b>	<b>45</b>
<b>4.1</b>	<b>Réservoir .....</b>	<b>45</b>
4.1.1	Réservoir de LOUBEYRAC.....	45
<b>4.2</b>	<b>Traitement AEP .....</b>	<b>47</b>
<b>5</b>	<b>ESTIMATION DES COUTS.....</b>	<b>47</b>
<b>5.1</b>	<b>Coûts de la procédure.....</b>	<b>47</b>
<b>5.2</b>	<b>Coûts des travaux.....</b>	<b>48</b>
<b>5.3</b>	<b>Coûts fonciers.....</b>	<b>49</b>
<b>5.4</b>	<b>Coût global .....</b>	<b>49</b>

# ANNEXES

**Annexe 1** : Fiche d'identification du projet

**Annexe 2** : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal séance du 8 septembre 2020

**Annexe 3** : Rapport géologique sur les mesures de protection du captage de Loubeyrac – 1986

**Annexe 4** : Ancien arrêté du captage (inexistant)

**Annexe 5** : Rapport hydrogéologique du captage de Loubeyrac (insertion au dossier préliminaire)

**Annexe 6** : Rapport de prélèvement des analyses de première adduction du captage (Inexistant, insertion au dossier préliminaire)

**Annexe 7** : Bilan historique du contrôle sanitaire

**Annexe 8** : Essai de pompage (Inexistant)

**Annexe 9** : Recherche en eau (Inexistant)

**Annexe 10** : Enquête sur les pratiques agricoles (Inexistant)

**Annexe 11** : Recueil des données géologiques et hydrogéologiques, Mr LAUGIER, Janvier 2021

**Annexe 12** : Avis sanitaire et hydrogéologique du captage d'eau destiné à l'alimentation en eau potable du hameau de Loubeyrac, commune de Grandrieu (M. HENOU, Octobre 2021)

**Annexe 13** : Courrier de l'ARS aux domaines sur la rédaction des servitudes

**Annexe 14** : Plan d'alerte (Inexistant)

**Annexe 15** : Avis du service des domaines sur l'estimation sommaire et globale des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour réaliser le projet

**Annexe 16** : Document d'urbanisme relatif à l'emprise des périmètres (Inexistant)



# PRÉAMBULE

La commune de GRANDRIEU exerce la compétence eau potable sur son territoire et le service de l'eau est exploité en régie directe.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et pour se mettre en conformité avec la réglementation, la commune de GRANDRIEU a engagé une procédure d'autorisation **du captage de LOUBEYRAC**.

Une délibération du Conseil Municipal a été prise dans ce sens le 8 septembre 2020 (**cf. annexe 2**).

Cette procédure arrive maintenant à son terme avec la constitution du **présent dossier d'enquêtes publiques conjointes** qui s'articule suivant trois axes :

1. Une **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** ayant pour but de réunir tous les éléments, à charge et à décharge, qui permettront au préfet, après avoir recueilli l'avis de la population, d'apprécier le caractère d'utilité publique du projet (code de l'environnement, article L. 215-13),
2. Une **enquête de servitudes**, diligentée pour assurer la protection des ouvrages captants. Certaines parcelles seront grevées de servitudes qui sont la transcription des prescriptions sanitaires spécifiques préconisées, en amont de la procédure, par l'hydrogéologue agréé (code de la santé publique, article L. 1321-2 et 7),
3. Une **enquête parcellaire** effectuée en vue du recensement des titulaires de droits (droit de propriété par exemple) touchés par une procédure et de la délimitation des parcelles concernées. La collectivité doit en effet acquérir en pleine propriété (code de l'expropriation pour cause d'utilité publique articles L. 11-1 à L. 11-9) le périmètre de protection immédiate, défini par l'hydrogéologue agréé, constitué des terrains autour du point de prélèvement.

L'objectif de cette procédure étant d'obtenir une **autorisation préfectorale de distribuer de l'eau** au public et de disposer des moyens nécessaires pour **protéger la ressource en eau**.

La présente procédure administrative préalable à l'autorisation de réaliser et d'exploiter un captage d'eau destiné à la consommation humaine concerne :

❖ Le captage de Loubeyrac.

Le captage à régulariser alimentera uniquement le hameau de Loubeyrac situé sur la commune de GRANDRIEU.

La commune de GRANDRIEU intègre également dans cette présente Déclaration d'Utilité Publique la régularisation du réservoir de Loubeyrac qui est construit sur un terrain privé par l'acquisition de son emprise. Cette régularisation a pour vocation de pérenniser l'utilisation des ouvrages par la commune.

La commune de GRANDRIEU ne dispose pas de plan local d'urbanisme. Elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme.



# 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## 1.1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE CONCERNEE

### 1.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de GRANDRIEU est située au Nord du département de la LOZÈRE (secteur de la Margeride). Son altitude moyenne est de 1 092 mètres.

Cette commune se situe **entre Châteauneuf de Randon** (30 kms au sud) **et Chambon le Château** (10 kms au nord-est).

La commune de GRANDRIEU fait partie du canton de **Grandrieu** et de la communauté de communes **Randon - Margeride**.

### 1.1.2 DISTRIBUTION EN AEP

La Commune de Grandrieu gère 1 captage pour l'alimentation d'1 Unité de Distribution (UDI) :

- ⇒ **UDI de LOUBEYRAC**, alimentée par le captage de Loubeyrac. Elle compte un réservoir qui dessert le hameau de Loubeyrac.

Les Communes de Saint Paul le froid et de La Panouse gèrent les captages alimentant les UDI de Grandrieu Nord et Sud :

- ⇒ **UDI de GRANDRIEU NORD**, alimentée par les captages de Brenac (1 à 8) et le captage de Fangeouse. Les hameaux desservis sont les hameaux de la Bataille, Montfourchès, Chasau, Mas Imbert, Augnac, Bouchet Grenier, la chapelle, Beauregard, les Mèdes et Grandrieu Nord.
- ⇒ **UDI de GRANDRIEU SUD**, alimentée par les captages de Ronquillade 1 à 3, Aldeyrès, Bellelande et Martinac. Les hameaux desservis sont les hameaux de Chabestras, Bel Viala, Grandrieu, la Grange, la Fage, le Mazel, Boucher-Fraïsse, Florensac, le Sapet, la Borie, Aubespeyres, le Veymen, le Monteil, l'Espinousette, Ste Colombe de Montauroux, la Rouvière, Aldeyres et Bellelande.

### 1.1.3 POPULATION – DEVELOPPEMENT

Le tableau ci-dessous présente les résultats des recensements effectués par l'INSEE :

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	1044	963	876	844	773	762	759	747

*Evolution de la population de Grandrieu (Source : INSEE)*

La population permanente de la commune de GRANDRIEU a diminué de 1968 à 2017 de 28 %, pour compter aujourd'hui 747 habitants (2017).

Les données fournies par la commune ont permis d'établir un comptage détaillé de la population permanente, saisonnière et future, ainsi que la capacité d'accueil et le développement **sur l'UDI de LOUBEYRAC** :

- **Population permanente** : 4 personnes,

- **Population saisonnière** : 9 personnes,
- **Capacité d'accueil touristique** : pas de site d'accueil touristique,
- **Capacité de développement** (construction rénovation) : pas de projet de développement du hameau.

D'après les données fournies par la commune, la population concernée par l'**UDI de Loubeyrac** compte 4 habitants permanents. L'habitat est individuel.

Sur l'**UDI de Loubeyrac**, le parc de logements se compose de 3 logements, avec 2 résidences permanentes et 1 résidence secondaire. Le nombre de résidences secondaires représente 33 % du parc de logements.

La population concernée par l'**UDI de Loubeyrac** est de 9 habitants, dont 5 personnes saisonnières (soit environ 55 % de la population concernée). Ainsi la population est multipliée par 2 en période estivale.

Il n'y a aucun projet d'aménagement ni de construction nouvelle **sur le secteur de l'UDI de Loubeyrac**.

#### **1.1.4 ACTIVITES ET CHEPTEL**

Il n'y a aucune exploitation agricole ni autre activité (restaurant, gîtes...) concernées par l'UDI de Loubeyrac.

## **1.2 SUIVI ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS**

Les installations de captages, réservoirs et des réseaux sont entretenues par la commune de GRANDRIEU et par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement (SDEE).

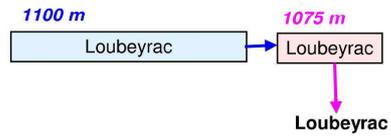
### 1.3 INVENTAIRE DES DOCUMENTS DISPONIBLES ET INDISPONIBLES

Le tableau ci-dessous récapitule les documents disponibles et indisponibles :

Description	Situation
<b>MAIRIE</b>	
Historique des débits	Disponible
Historique des températures air/eau	Inexistant
Historique des relevés des compteurs	Disponible (2018 – 2020)
Rôle de l'eau	Disponible
Plan local d'urbanisme	Aucun PLU, commune soumise au RNU
Projet ou réalisation liés à la ressource	Inexistant
Zonage d'assainissement	Disponible
<b>AGENCE REGIONALE POUR LA SANTE</b>	
Rapports hydrogéologiques existants (Hydrogéologue agréé)	Disponible Rapport géologique de M. Couturié sur les mesures de protection du captage de Loubeyrac – 15 juillet 1986 (Cf. <i>annexe 3</i> )
Études hydrogéologiques (préalables) existantes sur les lieux de captage	Disponible Recueil des Données géologiques et hydrogéologiques, M. LAUGIER – Janvier 2021 (Cf. <i>annexe 11</i> )
Arrêtés d'autorisation existants	Inexistant
Interprétation des analyses de 1 <sup>ères</sup> adductions	Inexistant
Bilan de l'historique du contrôle sanitaire	Disponible (Cf. <i>annexe 7</i> )
Dernières fiches jointes à la facture d'eau	Disponible
Synoptique des réseaux de distribution	Disponible (Cf. <i>chapitre 1.4</i> )
Données générales sur le captage	Disponible (Cf. <i>chapitre 3</i> )
Identification des unités de distributions Indépendantes	Disponible (Cf. <i>chapitre 2</i> )
<b>CONSEIL GENERAL (SATEP)</b>	
Dossiers de visite	Disponible
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES</b>	
Données sur le milieu naturel dans l'aire d'influence ou à proximité des captages	Sans Objet
Déclaration des cheptels des exploitations agricoles	Indisponible
Débits réservés	Indisponible

## 1.4 SYNOPTIQUE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

### Commune de Grandrieu "secteur sud de Loubeyrac": synoptique des réseaux AEP

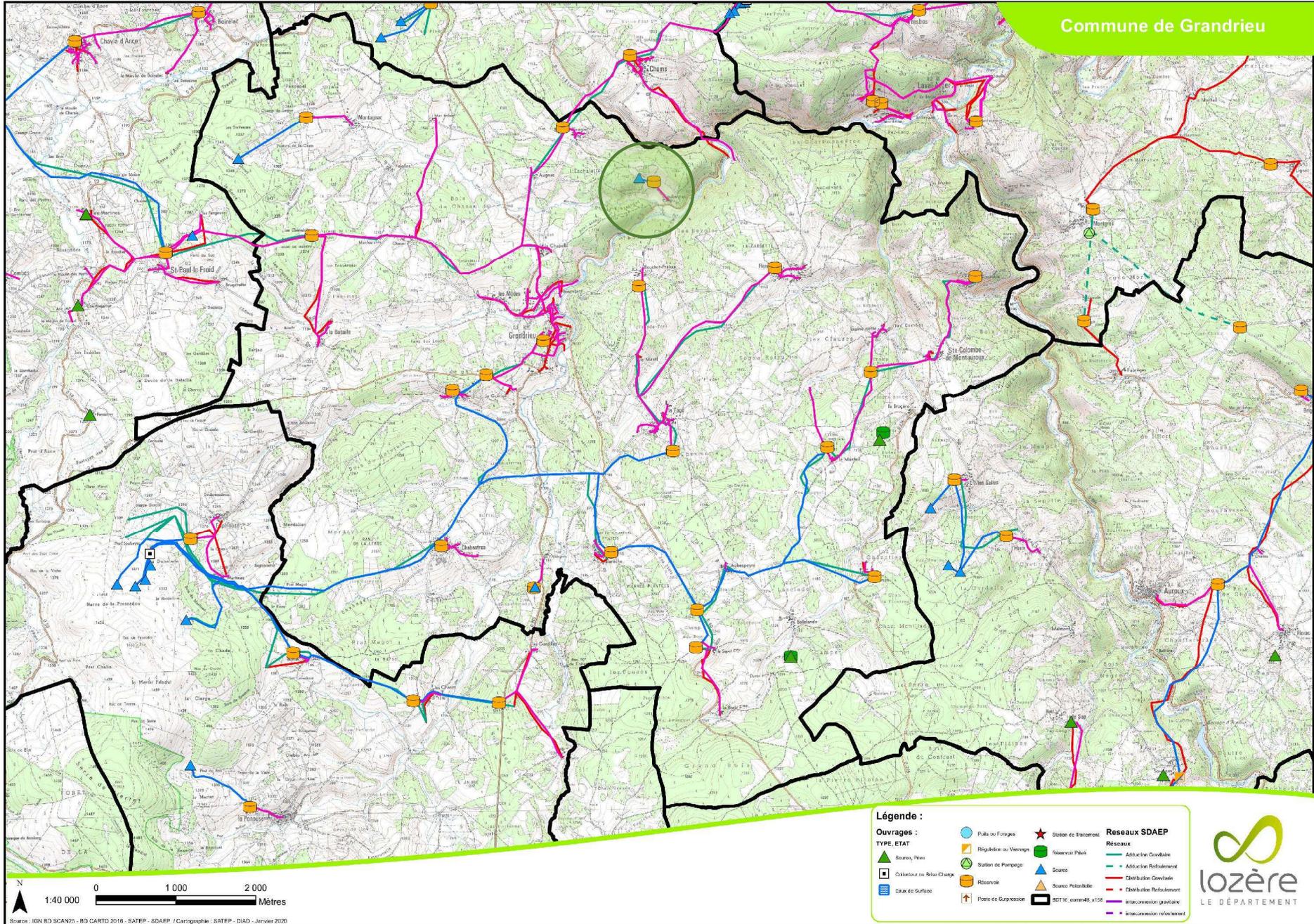


#### Légende :

	ouvrage de captage
	ouvrage de stockage
	conduite d'adduction
	conduite de distribution
	conduite de distribution par refoulement
	brise charge
	NF-vanne normalement fermée
	compteur général
	compteur régulièrement suivi



SATEP - Juin 2020





## 1.5 LOCALISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Les coordonnées approximatives Lambert II étendu et Lambert 93, ainsi que l'altitude NGF déduites du calage cadastral des ouvrages par le bureau d'études ABE (2020) sont les suivantes :

	Lambert II étendu		Lambert 93		Altitude
	X (m)	Y (m)	X (km)	Y (km)	Z (m)
Captage de Loubeyrac	703760,1909	1978621,8478	751196,8048	6411480,0942	1101,48

*Coordonnées approximatives Lambert II étendu et Lambert 93 ainsi que l'altitude NGF du captage de Loubeyrac*

## 2 DESCRIPTIF PAR RÉSEAU DE DISTRIBUTION

### 2.1 RESEAU DE DISTRIBUTION DE LOUBEYRAC

#### 2.1.1 PRESENTATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

<b>Captage</b>	Captage de Loubeyrac, réalisé en 1986
<b>Réseau adduction</b>	Réseau d'adduction PVC, Ø 63 mm, longueur de 250 m
<b>Réservoir</b>	Réservoir de Loubeyrac, 10 m <sup>3</sup> Robinet à flotteur au réservoir
<b>Traitement</b>	Pas de traitement
<b>Réseau de distribution</b>	Réseau de distribution PVC Ø 63 mm (300 ml)
<b>Comptage</b>	Pas de compteur général Compteurs particuliers (3)
<b>Absence de comptage</b>	Sans objet
<b>Villages et hameaux desservis</b>	Hameau de Loubeyrac

#### 2.1.2 EVALUATION DES USAGES DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Population	Données communales 2020	Permanente	Saisonnaire	Future	Totale
		Nombres de personnes	4	5	0
<b>Activités</b>	<b>Sans Objet</b>				

### 2.1.3 ESTIMATION QUANTITATIVE DES BESOINS EN EAU DU RESEAU DE DISTRIBUTION

	Ratio	Nombre (population, couvert, couchage, école, foyer de vie)			Besoin en m <sup>3</sup> /jour		
		Permanents	Saisonniers	Future	Permanents	Saisonniers	Future
<b>Population :</b>							
L/jour/personne	150	4	5	0	0,6	0,75	0
L/jour/couvert (Restaurant)	75						
L/jour/couchage (Gîte)	150						
L/jour/résident (Foyer de vie)	200						
L/jour/encadrant (Foyer de vie)	10						
L/jour/élève (École)	10						
L/jour/repas (cantine école)	50						
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,75</b>	<b>0</b>

Les besoins de la population peuvent être estimés à **1,35 m<sup>3</sup>/j** en période de pointe estivale future.

### 2.1.4 ESTIMATION QUANTITATIVE DES DEBITS DISPONIBLES POUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Données ressource (Données de jaugeage Mairie, SATEP, bureau d'études)	Date	Débit mesuré drain gauche (Ø 63 mm) en m <sup>3</sup> /j	Débit mesuré drains droit (Ø 110 mm) en m <sup>3</sup> /j	Observations
	23/10/2015	0	2,40	Données Mairie <i>Étiage</i>
	30/09/2019	0	2,88	Données Mairie
	08/11/2019	0	5,50	Données SATEP
	06/11/2020	0	5,76	Jaugeage bureau d'études, période de basses eaux, temps sec
	25/11/2020	0 (Un filet d'eau est observé, non mesurable)	7,20	Jaugeage bureau d'études période de basses eaux, temps sec
	03/12/2020	0 (Humide)	5	Données SATEP <i>Période de basses eaux</i>
	23/01/21	0	2,70	Données SATEP <i>Période de basses eaux</i>

Données de facturation sur l'UDI de Loubeyrac	Année	m <sup>3</sup> /an	Volume moyen journalier (m <sup>3</sup> /j)
	2020	225	0,62
	2019	273	0,75
	2018	261	0,72

Le volume moyen facturé est de **253 m<sup>3</sup>/an** entre 2018 et 2020.

**Un volume d'environ 500 m<sup>3</sup>/an est à prendre en compte sur l'UDI de Loubeyrac, sur la base des besoins estimés à 1,35 m<sup>3</sup>/j en période de pointe estivale future.**

**Le débit d'étiage est de 2,40 m<sup>3</sup>/j.**

**L'UDI de Loubeyrac n'est pas en déficit de ressource en eau.**

### 2.1.5 FONCTIONNEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le calcul du rendement n'est pas possible du fait de l'absence de compteur général afin de pouvoir comparer les volumes produits aux volumes facturés.

Toutefois un rendement théorique de 80% sera appliqué sur le réseau pour tenir compte du facteur vétusté tout au long du fonctionnement de l'UDI.

Il n'y a aucune consommation non facturée sur le réseau.

Pas d'interconnexion possible avec une autre UDI.

### 2.1.6 QUALITE DE L'EAU DU RESEAU DE DISTRIBUTION

UDI de Loubeyrac	Synthèse (2020) – Annexe 7			
	<b>Bactériologie</b>	Eau de très mauvaise qualité	<b>Conformité</b>	60,00 % en production, 42,90 % en distribution
<b>Dureté</b>	Eau très peu calcaire	<b>Moyenne</b>	pH = 6,8	
<b>Conductivité</b>	Eau très peu minéralisée	<b>Moyenne</b>	89,7 µS/cm	
<b>Nitrates</b>	Eau de très bonne qualité	<b>Moyenne</b>	4,4 mg/l	
<b>Observations</b>	Le réseau de distribution est en restriction d'usage. Eau fréquemment contaminée, pas de traitement.			

### 2.1.7 CONCLUSION

**L'UDI de Loubeyrac n'est pas déficitaire en ressource en eau.**

**Le volume journalier de pointe retenu sera de 1.70 m<sup>3</sup>/j considérant un rendement du réseau de distribution de 80%.**

**Un volume de 500 m<sup>3</sup>/an (sur la base des besoins en période de pointe estivale) est à prendre en compte pour l'UDI de Loubeyrac.**

**La qualité de l'eau distribuée n'est pas bonne, cette situation devrait s'améliorer avec la réalisation des travaux au niveau des PPI du captage. (Sinon un traitement de désinfection devra être envisagé par la Commune).**

### 3 DESCRIPTIF DES OUVRAGES DE CAPTAGE

Le captage présenté ci-après correspond à la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau de l'unité de distribution de Loubeyrac, objet de la présente procédure de régularisation :

⇒ Captage de LOUBEYRAC

#### 3.1 CAPTAGE DE LOUBEYRAC

Ce captage appartient à l'UDI de Loubeyrac, il alimente le hameau de Loubeyrac. **C'est la ressource principale de cette UDI.**

##### 3.1.1 CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Nom usuel : Captage de Loubeyrac

Autres noms :

Code BSS : Code = BSS001ZUJP (Identifiant national)

Ancien code BSS = 08391X0014/LOUBEY

Coordonnées Lambert II étendue :

Lambert II étendu		Lambert 93	
X (m)	Y (km)	X (m)	Y (m)
703760,1909	1978621,8478	751196,8048	6411480,0942

Date de création : 1986

Commune : Grandrieu (48070)

Lieu-dit : Loubeyrac

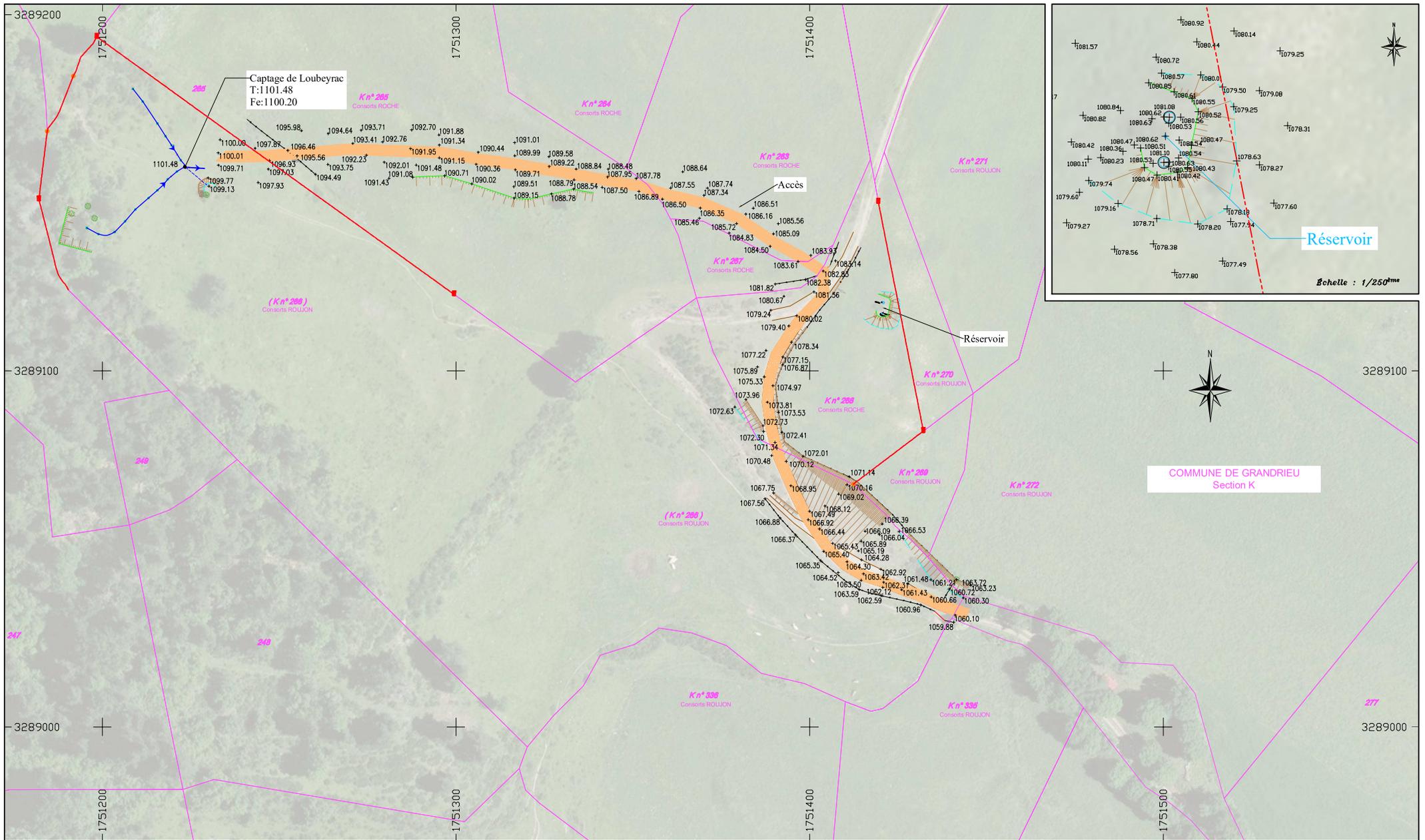
Parcelle(s) : K 266

Propriétaire : Parcelle privée à acquérir par la Commune

Altitude : 1 101,45 m

Situation géographique : Le captage de Loubeyrac est situé sur la commune de Grandrieu, à environ 3 km au nord-est du village de Grandrieu (route de Laval Atger).

Levé topographique de positionnement cadastral : réalisé en 2020 par le bureau d'études A.B.E. (plan cadastral en page suivante)



**BE** AMAT BUREAU D'ÉTUDES  
 SARL AMAT BUREAU D'ÉTUDES  
 Maître d'oeuvre  
 20, allée des Soupirs  
 48000 MENDE

Réf: V6426MDESSINSEK-PR8426MDE.dwg  
 Vue: POSI CAD 1000 - Août 2022

**LÉGENDE :**

Talus	Clôture, barbelés	Réseau DRAIN
Accès privé	Position du drain et Profondeur	Regard (capot, regard)
Arbre	Végétation	

**LÉGENDE :**

266 Référence cadastrale

*Limite cadastrale recalée sans valeur juridique*

**NOTA :** Les Limites obtenues par application du plan cadastral (interprétation cadastrale) ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir, elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE  
 COMMUNE DE GRANDRIEU  
**Captage de LOUBEYRAC**  
**PLAN DE LOCALISATION CADASTRAL**  
 Échelle : 1/1000<sup>ème</sup>  
 Système de coordonnées X,Y rattaché CC44  
 Nivellement rattaché au NGF (Altitude Normale)



**LÉGENDE :**

- Haut / Bas (Talus)
- Clôture, barbelés
- Accès privé
- Arbre
- Végétation
- Réseau DRAIN
- Position du drain et Profondeur
- Regard (capot, regard)

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE  
COMMUNE DE GRANDRIEU

## Captage de LOUBEYRAC

### PLAN DE REPÉRAGE DES RÉSEAUX EXISTANTS

Échelle : 1/200<sup>ème</sup>  
Système de coordonnées X,Y rattaché CC44  
Nivellement rattaché au NGF (Altitude Normale)



**AMAT BUREAU D'ÉTUDES**  
SARL AMAT BUREAU D'ÉTUDES  
Maître d'oeuvre

20, allée des Soupirs  
48000 MENDE

Réf: V6426MDESINSIEX-PR6426MDE.dwg  
Vue: POSI DRAINS 200 - Août 2022

**LÉGENDE :**

**266** Référence cadastrale

Limite cadastrale recalée sans valeur juridique

**NOTA :** Les Limites obtenues par application du plan cadastral (interprétation cadastrale) ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir, elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.



### Caractéristiques du captage :

Le captage de Loubeyrac est constitué de buses béton Ø 800 mm préfabriquées, surmontées d'un tampon fonte Ø 600 mm non verrouillé et non ventilé.

Cet ouvrage, d'une profondeur de 1,28 m, recueille l'eau captée par 2 drains :

- **Un conduit droit d'amenée d'eau en PVC Ø 110 mm**, d'une longueur de 26 ml. Le fil d'eau d'arrivée est situé à une profondeur de 43 cm par rapport au TN. Le conduit est plein sur les 20 premiers mètres, puis percé sur les derniers mètres avec une pierre pour bouchon et massif filtrant en bout de drain (pierres cassées). La profondeur en bout de drain est de 2,70 m, avec une profondeur de 0,50 m sur les premiers mètres pour s'approfondir à 1,00 m à mi-longueur. Il n'y a pas de présence de racines, le drain est en bon état, avec la présence d'une fine couche de sable en bout de drain.
- **Un conduit gauche d'amenée d'eau en PVC Ø 63 mm**, d'une longueur de 35,50 ml. Le fil d'eau d'arrivée est situé à une profondeur de 61 cm par rapport au TN. Le conduit est plein sur les 30 premiers mètres. L'inspection caméra réalisée par le bureau d'études A.B.E. le 25 novembre 2020 n'a pu être menée jusqu'au bout du drain du fait de sa longueur (35 ml). L'inspection caméra révèle **la présence d'eau sur les 3 premiers mètres, puis le drain est sec par la suite**. Des entrées d'eau de surface dans les premiers mètres du drain au niveau d'un raccord sont possibles, ce qui expliquerait la présence d'eau à ce niveau. Des gouttelettes de condensation sont présentes sur toute la longueur inspectée. Il n'y a pas de présence de racines sur la longueur inspectée, le drain est en bon état. Le jour de l'inspection, un filet d'eau était visible mais non mesurable. La profondeur en bout de drain est de 1,30 m, avec une profondeur moyenne de 0,65 m sur les 30 premiers mètres.

Le radier est à -1,28 m / Tampon, le départ de l'adduction (Ø 63 mm PVC) est à - 0,91 m / Tampon.

L'ouvrage est équipé d'une bonde de vidange / trop-plein (Ø 63 mm PVC), dont l'exutoire (*non protégé par une grille / clapet*) se situe à environ 8 ml à l'aval, au niveau d'un abreuvoir.

### État général de l'ouvrage :

- **État** : l'ouvrage est en bon état général, l'étanchéité du tampon et les enduits des parois sont à réhabiliter.

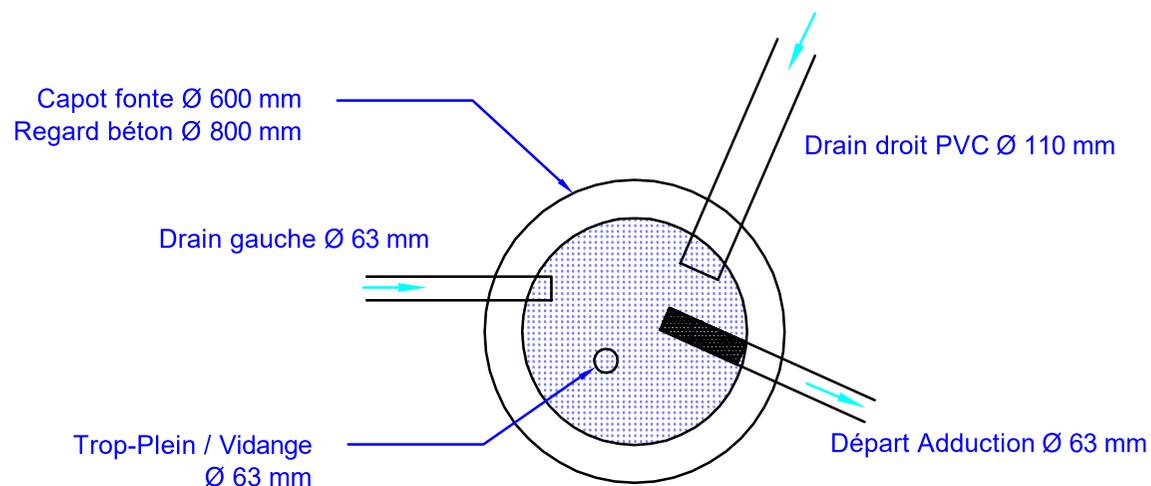
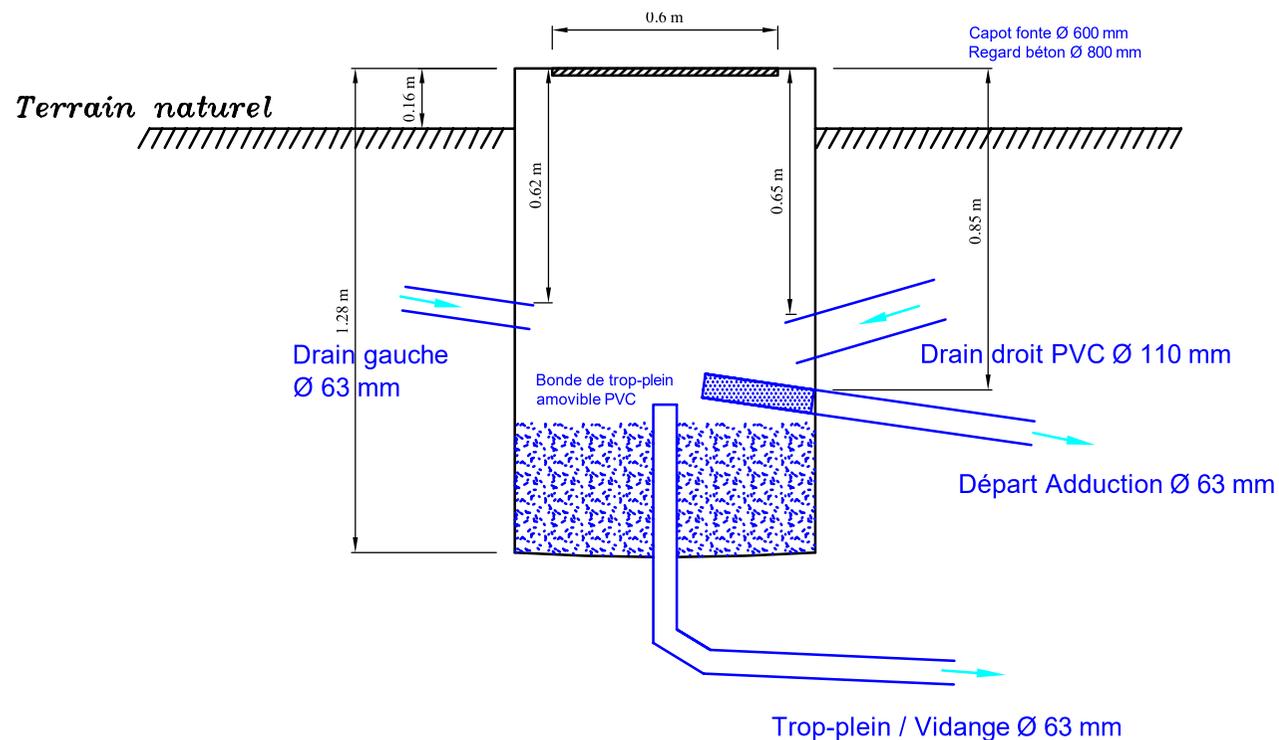
### Schéma de l'ouvrage de captage de Loubeyrac :

# Captage de LOUBEYRAC

Coupe et vue en plan

Echelle : 1/20

Mise en conformité des  
ressources publiques  
en eau potable de la  
collectivité



**SARL AMAT BUREAU  
D'ÉTUDES**  
Maître d'oeuvre  
20, allée des Soupirs  
48000 MENDE

Tél: 04.66.49.22.83

E-mail : [contact@amatbe.fr](mailto:contact@amatbe.fr)  
web : [www.amatbe.fr](http://www.amatbe.fr)

Environnement immédiat :

- **Clôture** : le captage n'est pas délimité par une clôture.
- **Autres** : le captage se situe au milieu d'une prairie, à proximité d'une forêt.
- **Habitation** : inexistante.
- **Occupations du sol autour du périmètre** : Pâturage, forêt

Historique des mesures de débit :

<b>Données ressource</b> (Données de jaugeage Mairie, SATEP, bureau d'études)	Date	Débit mesuré drain gauche (Ø 63 mm) en m <sup>3</sup> /j	Débit mesuré drains droit (Ø 110 mm) en m <sup>3</sup> /j	Observation
	23/10/2015	0	2,40	Données Mairie <i>Étiage</i>
	30/09/2019	0	2,88	Données Mairie
	08/11/2019	0	5,50	Données SATEP
	06/11/2020	0	5,76	Jaugeage bureau d'études, période de basses eaux, temps sec
	25/11/2020	0 (Un filet d'eau est observé, non mesurable)	7,20	Jaugeage bureau d'études période de basses eaux, temps sec
	03/12/2020	0 (Humide)	5	Données SATEP <i>Période de basses eaux</i>
	23/01/21	0	2.7	Données SATEP <i>Période de basses eaux</i>

**3.1.2 QUALITE DE L'EAU DE L'OUVRAGE**

D'après les résultats des analyses d'eau issues du captage de Loubeyrac entre 2016 et 2020, celles-ci font régulièrement apparaître des bactéries coliformes, E. Coli et des Entérocoques.

La bactériologie de l'eau produite est à 47,40 % de conformité.

Il s'agit d'une eau très peu minéralisée (conductivité moyenne de 89,7 µS/cm), à pH acide (valeur moyenne à 6,8). La teneur moyenne en nitrates est de 4,4 mg/L.

**3.1.3 INVENTAIRE DES RISQUES DE POLLUTION**

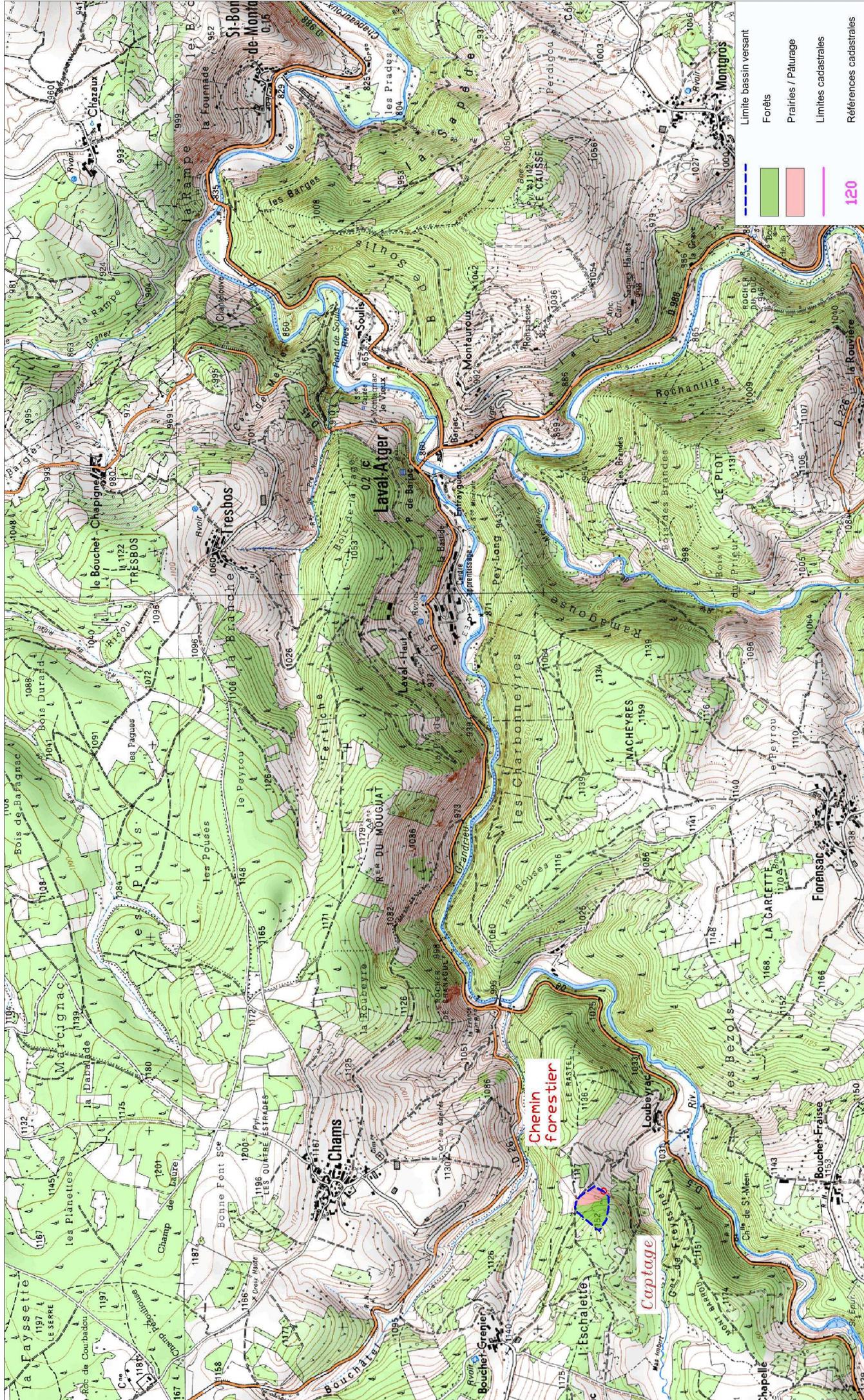
L'environnement immédiat du captage est éloigné de toute zone habitée.

Néanmoins il présente des usages pouvant porter atteinte à la ressource du fait de sa faible profondeur :

- Activité agricole de pâturage et d'élevage en amont immédiat pouvant être à l'origine de contamination bactériologiques des eaux souterraines.
- L'épandage du fumier sur les parcelles en amont du champ captant.

La zone d'alimentation correspondant au bassin hydrographique d'environ 3 ha présente une occupation de sol de prairies (1/3 de la surface) et de bois (pins, feuillus) sur les 2/3 de la surface.





DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
 COMMUNE DE GRANDRIEU  
 Procédure de régularisation  
 du captage de Loubeyrac  
 Echelle: 1 / 25 000e

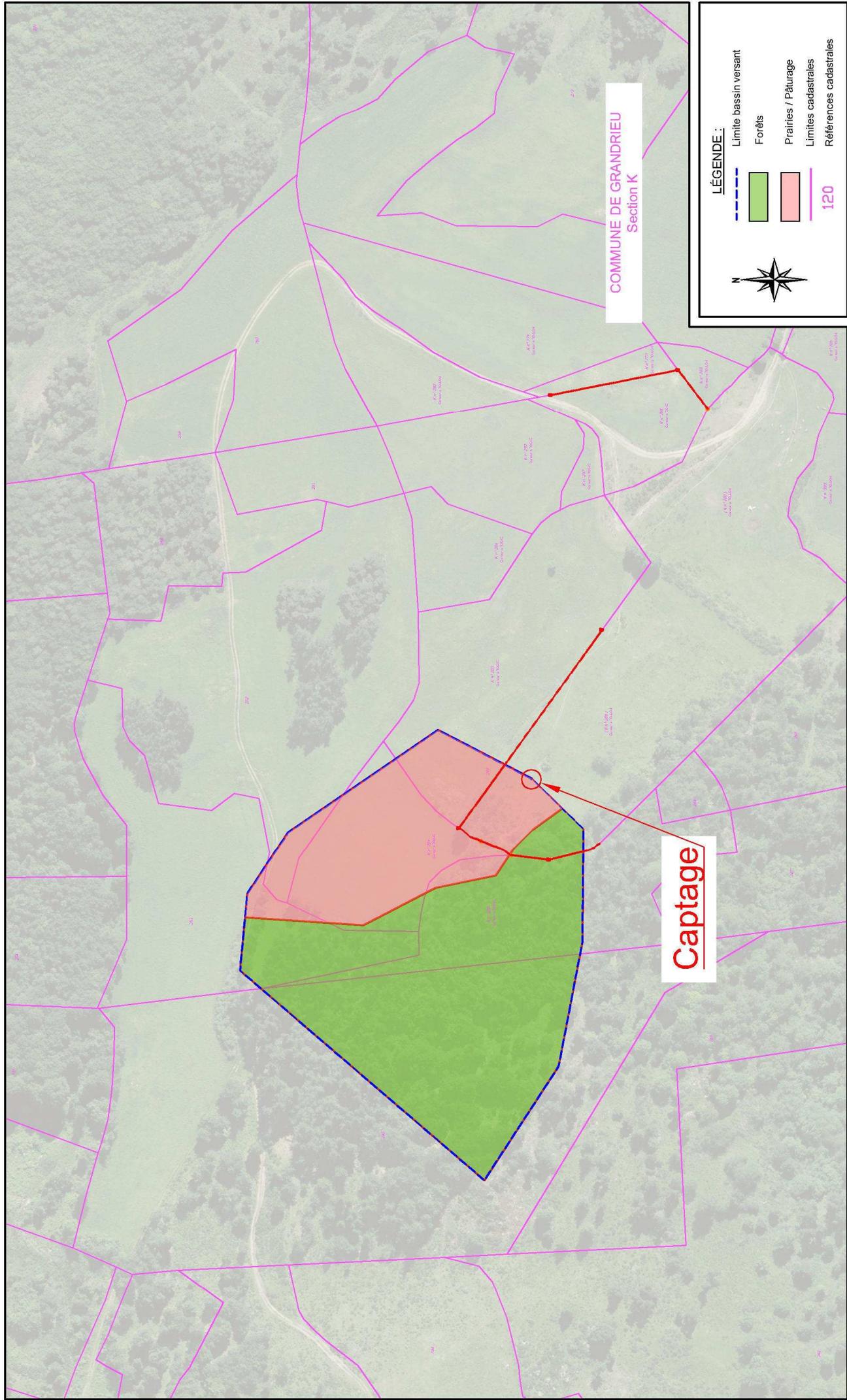


# Evaluation des risques de pollution



SARL AMAT BUREAU D'ETUDES  
 Maître d'oeuvre  
 20, allée des Soupirs  
 48000 MENDE

Réf: \16429\MD\DESSINS\EX6429\MDA.dwg  
 Vue: Carte IGN\_Poi\_25000e - Novembre 2020



COMMUNE DE GRANDRIEU  
Section K

**CAPTAGE**

**LÉGENDE :**

- Limite bassin versant
- Forêts
- Prairies / Pâturage
- Limites cadastrales
- 120 Références cadastrales



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE  
COMMUNE DE GRANDRIEU  
Procédure de régularisation  
du captage de Loubeyrac  
Échelle : 1/2500<sup>ème</sup>

# ÉVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION



SARL AMAT BUREAU D'ÉTUDES  
Maître d'oeuvre  
20, allée des Soupairs  
48000 MENDE

Ref: I642IM\DESSINS\EX-PR6420MD.E.dwg  
Vue: Carte ORTHO Pal. 2500e - Août 2022

### 3.1.4 DONNEES HYDROGEOLOGIQUES

Les données présentées ci-dessous proviennent du recueil de données géologiques et hydrogéologiques de M. LAUGIER du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (**annexe 11**).

Le relief est marqué par des vallées prononcées, orientées SW / NE et d'autres moins approfondies orientées SE / NW. Le captage de Loubeyrac se situe sur la partie orientale de la Margeride, où le lit des ruisseaux forment un creusement prononcé dans une roche à texture grossière facilement érodable. L'écoulement des eaux du thalweg du captage fait apparaître un décrochement topographique à leurs confluences avec le ruisseau de Grandrieu. Ce secteur géologique est constitué par des roches granitiques, à savoir le granite porphyroïde, le leuco granite et le microgranite. Le granite porphyroïde est une roche sensible à l'altération et l'érosion, constituant par la suite des arènes granitiques. Celles-ci occupent le flanc ouest du thalweg.

Le contact granite / microgranite est un contact par faille. Au contact de cette faille, le granite porphyroïde s'est déstructuré, altéré puis arénisé, formant ainsi un champ d'arènes faisant office d'aquifère pour les eaux de Loubeyrac.

Les eaux captées sont des eaux atmosphériques et pénétrantes. Le champ d'arènes est également alimenté en semi-profondeur par les eaux qui circulent le long du contact granite / microgranite.

### 3.1.5 POSITIONNEMENT REGLEMENTAIRE DE L'OUVRAGE

**Au titre du « code de l'environnement » :**

L'article R.214-1 du code de l'environnement soumet les installations, ouvrages, travaux et activités à un régime administratif et réglementaire spécifique, soit autorisation soit déclaration.

**Étant donné l'existence régulière** du captage de Loubeyrac (créé en 1986) **antérieure à la loi sur l'eau de 1992, l'exploitation de ce dernier peut se poursuivre sans la déclaration requise** par l'article L.214-3 du code de l'environnement, **au titre de la rubrique 1.1.1.0.** de la nomenclature concernant entre autres la création d'un ouvrage souterrain non destiné à un usage domestique, en vue d'effectuer un prélèvement dans les eaux souterraines.

Le captage de LOUBEYRAC peut être concerné par la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration définie par l'article R.214-1 et plus particulièrement par les rubriques suivantes :

Rubrique	Paramètres et seuils	Régime
1.1.1.0	Tout sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Déclaration (dérogation car ouvrage < 1992)
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> /an 2° Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an	Autorisation Déclaration

#### Cadre réglementaire de l'opération de captage

Toutefois, au titre de l'article R.214-5 du code de l'environnement, le captage de Loubeyrac est assimilé à un usage domestique compte-tenu que les prélèvements réalisés sont inférieurs à 1000 m<sup>3</sup>/an.

De ce fait et sous ces conditions, le captage de Loubeyrac n'est pas soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau et ne fera pas l'objet d'arrêté préfectoral au titre du code de l'environnement.

Le captage de Loubeyrac est utilisé en permanence, l'eau est acheminée vers le réservoir de Loubeyrac.

**Les volumes prélevés au niveau du captage de Loubeyrac sont estimés à un maximum de 500 m<sup>3</sup>/an**, volumes inférieurs au seuil fixé par l'article R 214-5 du code de l'environnement (1 000 m<sup>3</sup>/an). Ce captage n'est donc pas soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau et ne fera pas l'objet d'arrêté préfectoral au titre du code de l'environnement. Il fera toutefois l'objet d'une déclaration en mairie.

Le débit de pointe demandé est de **1,70 m<sup>3</sup>/j** en période de pointe estivale, et de **0,75 m<sup>3</sup>/j** en période hivernale, soit un prélèvement annuel moyen estimé à moins de **500 m<sup>3</sup>/an**.

Le réservoir de Loubeyrac est équipé d'un robinet à flotteur.

#### **Au titre du « code de la santé publique » :**

Les articles R.1321-6 et 7 soumet la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine à autorisation préfectorale pour un débit journalier de **1,70 m<sup>3</sup>/j pour le captage de Loubeyrac alimentant l'UDI de Loubeyrac**.

### **3.1.6 INVENTAIRE DES DOCUMENTS DISPONIBLES**

Le tableau ci-dessous récapitule les documents disponibles et indisponibles :

<b>Description</b>	<b>Situation</b>	<b>Référence</b>	<b>Annexes</b>
Historique des débits	Disponible		
Historique des températures air/eau	Inexistant		
Historique des relevés des compteurs	Disponible	<i>(Cf. chapitre 2)</i>	
Rôle de l'eau	Disponible		
Projet ou réalisation liés à la ressource	Inexistant		
Rapports hydrogéologiques existants	Disponible	M. COUTURIE, 1986	3
Études hydrogéologiques existantes sur les lieux de captage	Disponible	M. LAUGIER, 2021	11
Arrêtés d'autorisation existants	Inexistant		
Interprétation des analyses de 1 <sup>ères</sup> adductions	Inexistant		
Bilan de l'historique du contrôle sanitaire	Disponible		7
Données générales sur le captage	Disponible	<i>(Cf. chapitre 3)</i>	
Dossiers de visite	Disponible		

Données sur le milieu naturel dans l'aire d'influence ou à proximité des captages	Disponible		
Débits réservés	Inexistant		

### 3.1.7 PLANCHE PHOTOS



***Captage de Loubeyrac***



***Environnement immédiat du captage de Loubeyrac***



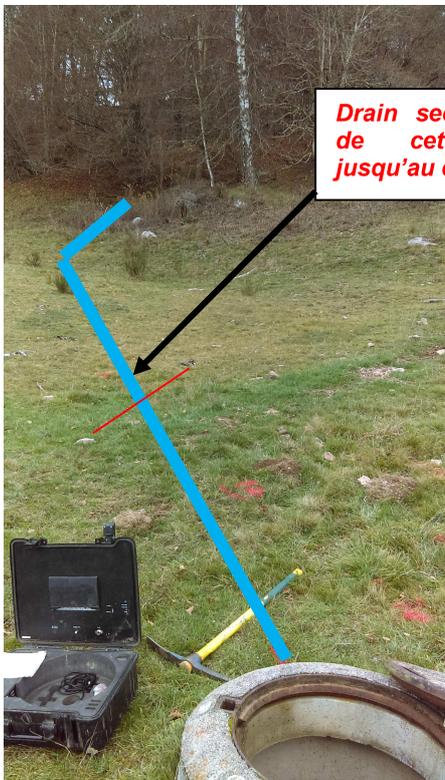
***Trop-plein du captage***



***Position Drain droit***



*Extrémité du drain  
(35 ml), 1,30 m de  
profondeur en bout*



*Drain sec à partir  
de cette zone  
jusqu'au coude.*



**Positionnement drain gauche**

### 3.1.8 VULNERABILITE

D'après le rapport de l'hydrogéologue agréé, M. HENOU (cf. annexe 12), la vulnérabilité dépend de deux acteurs principalement :

- La vulnérabilité de l'ouvrage de captage.
- La vulnérabilité des formations géologiques protégeant l'aquifère.

#### 3.1.8.1 Vulnérabilité de l'ouvrage de captage

Le captage doit être réalisé dans les règles de l'art de manière à le protéger de toute insertion d'éléments polluants dans l'ouvrage, soit au niveau du drain, soit au niveau du regard et éventuellement dans l'exutoire de vidange.

Ici, le capot de fermeture de l'ouvrage de collecte devra être surélevé de 30 cm minimums pour éviter tout risque d'infiltration d'eaux superficielles.

#### 3.1.8.2 Vulnérabilité des formations géologiques protégeant l'aquifère

Selon l'hydrogéologue agréé, la profondeur minimale d'un captage en milieu cristallin doit être de 3 mètres afin d'avoir une protection minimale.

Dans le cas présent, le drain de captage Nord de la source de Loubeyrac se trouve à 2 m 70 de profondeur, ce qui est à la limite du correct.

#### 3.1.8.3 Commentaires sur la vulnérabilité du captage de Loubeyrac

Tableau de classification de la vulnérabilité de la ressource dans son périmètre immédiat

VULNERABILITE	FAIBLE	MOYENNE	FORTE	TRES FORTE
Nature du sol	Argileux	Argilo-sableux Limoneux	Sableux	Graviers Ebolis
Epaisseur du sol végétal	>1 m	1 à 0,4 m	0,4 à 0,1 m	<0,1 m
Profondeur du drain	>5m	3 à 5 m	1 à 3 m	<1 m
Variations des débits	<2	2 à 3	3 à 4	>4
Perméabilité (de G. Castany, 1982)	<10 <sup>-9</sup> m/s <8,6*10 <sup>-5</sup> m/j	de 10 <sup>-9</sup> à 10 <sup>-4</sup> m/s de 8,6*10 <sup>-5</sup> à 8,6 m/j	de 10 <sup>-4</sup> à 10 <sup>-2</sup> m/s de 8,6 à 860 m/j	>10 <sup>-2</sup> m/s >860 m/j
Variation de la conductivité	<10%	de 10 à 30%	de 30 à 50 %	>50%
Ecart de température	< 1 °C	1 à 2 °C	2 à 3 °C	> 3 °C
Distance préconisée	50 à 150m	150 à 250 m	250 à 350 m	350 à 450 m

La distance préconisée est la longueur amont du périmètre de protection rapprochée estimée en fonction de la vulnérabilité. Ce n'est qu'une suggestion pour l'hydrogéologue agréé. Les variations de débit, de conductivité et de température ne peuvent être estimées que par une série de mesures mensuelles sur un an minimum.

D'après ce tableau la ressource de Loubeyrac se classe de la façon suivante :

<u>Paramètre</u>		<u>Vulnérabilité</u>
Nature du sol :	Sablo-limono-argileux	Moyenne
Epaisseur de sol :	20 à 40 cm	Moyenne à forte
Profondeur des drains :	1 m à 2 m 70 de profondeur	Forte
Variations de débits :	Faibles (*)	Moyenne
Perméabilité :	Absence de mesures	Très forte
Conductivité :	Absence de mesures	Non déterminée
Température :	Absence de mesures	Non déterminée

(\*) *le peu de mesures réalisées sur le captage de Loubeyrac rend l'interprétation de ce paramètre délicate*

Compte-tenu des différents paramètres choisis pour estimer la vulnérabilité et sur l'incertitude de certains paramètres, nous considérerons que le captage peut être assimilé à une vulnérabilité faible à forte.

### 3.1.9 EMPRISE DES PERIMETRES DE PROTECTION DE L'OUVRAGE

#### 3.1.9.1 Avis sur le périmètre de protection immédiat

D'après l'hydrogéologue agréé, le périmètre immédiat est destiné à protéger l'ouvrage de captage qui comprend le regard de captage, le drain et l'exutoire.

Le périmètre amont sera limité à une zone s'étendant 20 mètres en amont de l'extrémité du drain, 10 mètres environ de chaque côté et 5 mètres en aval du regard de captage.

Les limites se caleront sur celles séparant les parcelles cadastrées section K n° 266 et 265 ainsi que celles séparant les parcelles cadastrées section K n° 266 et 251.

La parcelle concernée partiellement est la parcelle cadastrée section K n° 266 (commune de Grandrieu).

#### 3.1.9.2 Avis sur le périmètre de protection rapproché

D'après l'hydrogéologue agréé, le périmètre rapproché est destiné à protéger la qualité de l'eau captée des ruissellements et des infiltrations d'eau susceptibles de véhiculer des pollutions minérales ou bactériologiques.

Le zonage du périmètre s'étendra vers l'amont hydrogéologique supposé, c'est-à-dire vers le Nord et Nord-Ouest.

Ce périmètre s'étendra sur une distance de 200 mètres environ en amont des drains ce qui correspond à l'aire d'alimentation des sources en milieu granitique.

#### Parcelles concernées :

Commune de Grandrieu  
Section K,  
Parcelles cadastrées n° 250 et 253, en partie,  
Parcelle cadastrée n° 251, en totalité.

### 3.1.9.3 Avis sur le périmètre de protection éloigné

Il n'y aura pas de périmètre de protection éloigné dans ce cas de figure.

### 3.1.9.4 Synthèse

La synthèse présentée est issue du rapport de l'hydrogéologue agréé, M. Bernard HENOU, de 2021.

Périmètres de Protection du captage de Loubeyrac		
Immédiat	Rapproché	Éloigné
0ha10a29ca	0ha86a73ca	-

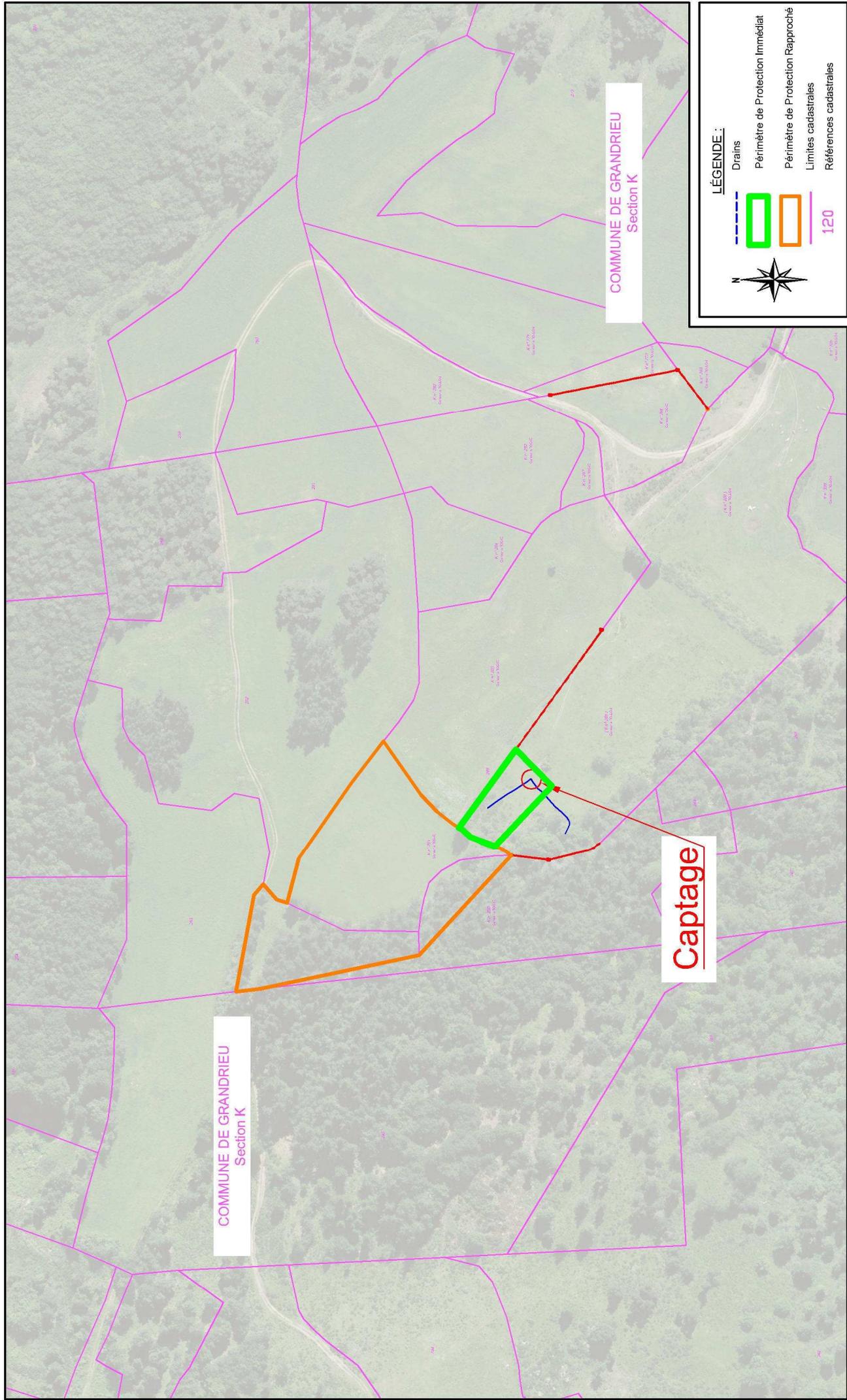
Ces superficies sont obtenues par report graphique des limites figurant dans le rapport de l'hydrogéologue sur le fond cadastral géoréférencé en CC44, et mesure graphique par le logiciel de dessin.

*Remarque : Ces superficies graphiques ne correspondent pas forcément aux superficies d'acquisition et de servitudes qui ne prennent pas en compte les superficies des ruisseaux, routes ou chemins, de plus les superficies cadastrales peuvent être approximatives.*

**Les périmètres de protection immédiat et rapproché du captage de Loubeyrac se situent entièrement sur la commune de GRANDRIEU.**

Les enquêtes publiques conjointes concernent, pour le captage de Loubeyrac, la commune de GRANDRIEU.

Les plans de situation cadastrale des Périmètres de Protection Immédiat (PPI) et Rapproché (PPR) sont joints ci-après.



COMMUNE DE GRANDRIEU  
Section K

COMMUNE DE GRANDRIEU  
Section K

**Captage**

**LÉGENDE :**

- Drains
- Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
- Limites cadastrales
- Références cadastrales

120

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE  
COMMUNE DE GRANDRIEU  
Procédure de régularisation  
du captage de Loubeyrac  
*Échelle : 1 / 2500<sup>ème</sup>*

# ZONAGE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉ ET IMMÉDIAT



SARL AMAT BUREAU D'ETUDES  
Maître d'oeuvre  
20, allée des Soupirs  
48000 MENDE  
Réf: \0642BM\DESSINSEX-PR6426MD.E.dwg  
Vue: Carte PPI et PPR - Août 2022

### 3.1.10 ENQUETE PARCELLAIRE

#### 3.1.10.1 Plans parcellaires

Les plans parcellaires concernant les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée du captage de Loubeyrac sont joints en pages ci-après.

#### 3.1.10.2 État parcellaire

Les États parcellaires des Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée du captage de Loubeyrac sont joints en pages ci-après.

### 3.1.11 ENQUETE DE SERVITUDES

#### 3.1.11.1 Notice explicative

Les servitudes concernées par l'enquête publique sont d'ordre sanitaire pour protéger durablement la ressource en eau contre les pollutions ponctuelles et diffuses.

Dans l'enceinte du périmètre de protection immédiate du captage de Loubeyrac (parcelle cadastrée section K n° 266 - 1061 m<sup>2</sup>) toute activité sera interdite à l'exception de l'entretien périodique (débroussaillage au moins une fois par an avec enlèvement des végétaux). Aucun produit chimique ne devra être utilisé pour effectuer cet entretien.

Dans l'enceinte du périmètre de protection rapprochée du captage de Loubeyrac (8 561 m<sup>2</sup>), les servitudes ont été édictées par l'ARS le 8 août 2023 (cf. annexe 13). Elles font suite au rapport hydrogéologique réalisé en septembre 2021 par Monsieur HENOU en qualité d'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique sur l'ouvrage visé et aux différentes séances de concertation jusqu'à ce jour.

Les servitudes sont de deux types :

- Installations et activités interdites à l'intérieur du PPR :
  - La création de toute construction quel que soit son usage ;
  - La création de nouvelles routes, de nouveaux chemins, de pistes forestières et voies de communications autres que celles nécessaires à l'exploitation du point d'eau ;
  - La création de mines, carrières, gravières et sablières ainsi que leur extension ;
  - La création d'installations classées pour la protection de l'environnement et autres établissements à caractère industriel ou commercial ;
  - La création de fouilles, fossés, terrassements et excavations de plus de 1m ;
  - Les dépôts ou stockages, même temporaires de matières fermentescibles en champ (par exemple fumiers, fumières, ensilages, lisiers, purins, jus d'ensilage et résidus verts, lactosérum, composts, boues de station d'épuration industrielles ou domestiques, ...) et d'engrais chimiques ou sous forme minérale, de fertilisant, de produits phytosanitaires ou agropharmaceutiques ;
  - La création de dépôts de tout matériaux ou produits quels qu'ils soient (inertes, non dangereux, dangereux...), solides ou liquides, susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux soit par infiltration, soit par lessivage, soit par ruissellement ;

- Tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation des parcelles actuellement boisées, de nature à compromettre la conservation des boisements, et notamment tout défrichement ;
  - Les coupes définitives (pas de défrichement), seules les coupes d'éclaircie, de régénération et de jardinage sont autorisées ;
  - Le dessouchage et sous-solage ;
  - Les aménagements type drainage agricole ;
  - Toute pratique d'élevage ayant pour objet ou pour effet la concentration d'animaux sur des surfaces réduites, telle que les parcs de contention d'animaux, les aires de stockage des animaux, l'affouragement permanent ou temporaire, les abreuvoirs, les abris, ... ;
  - Les rejets d'eaux résiduelles, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées, les assainissements non collectifs et les eaux usées agricoles (blanches et vertes) ;
  - Les épandages de produits phytosanitaires ou agropharmaceutiques.
- Installations et activités réglementées à l'intérieur du PPR :
- Les épandages de substances minérales et organiques telles que lisier, purin, fumier, compost, jus d'ensilage et résidus verts, lactosérum, ne pourront être réalisés que dans les jardins et sur des surfaces agricoles régulièrement entretenues :
    - selon les recommandations de la chambre d'agriculture de la Lozère ;
    - sans dégradation de la qualité des eaux captées.
  - Les travaux forestiers en dehors des périodes où le sol n'est pas sec et portant ;
  - Les engins forestiers intervenant dans le périmètre de protection rapprochée :
    - doivent être en bon état d'entretien,
    - ne doivent pas stationner sur cette zone,
    - sont équipés d'un kit d'urgence à utiliser en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures
  - Les aires de remplissage, de lavage du matériel soient en-dehors du PPR ;
  - Tout intervenant sur le site a obligation d'informer la personne responsable de la distribution de l'eau lors de tout incident technique, et devra nettoyer les zones souillées par un incident technique.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

# COMMUNE DE GRANDRIEU

Captage de LOUBEYRAC

Parcelle Section K n° 266p

## PLAN PARCELLAIRE *Périmètre de Protection Immédiat*

Echelle 1 / 2000

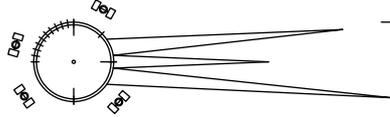
Indice	Date	Dossier : N° 62 / 23 - PPI
0	31 juillet 2023	Etablissement du Document

SARL GUY BOISSONNADE - FLORENT ARRUFAT  
Géomètres Experts Foncier DPLG Associés

5 Bd Brihete 48000 MENDE - Tél : 04 66 65 03 02  
37 Avenue Foch 48300 LANGOGNE - Tél : 04 66 69 31 07  
e-mail : bureau@ba-geometre.fr - www.ba-geometre.fr

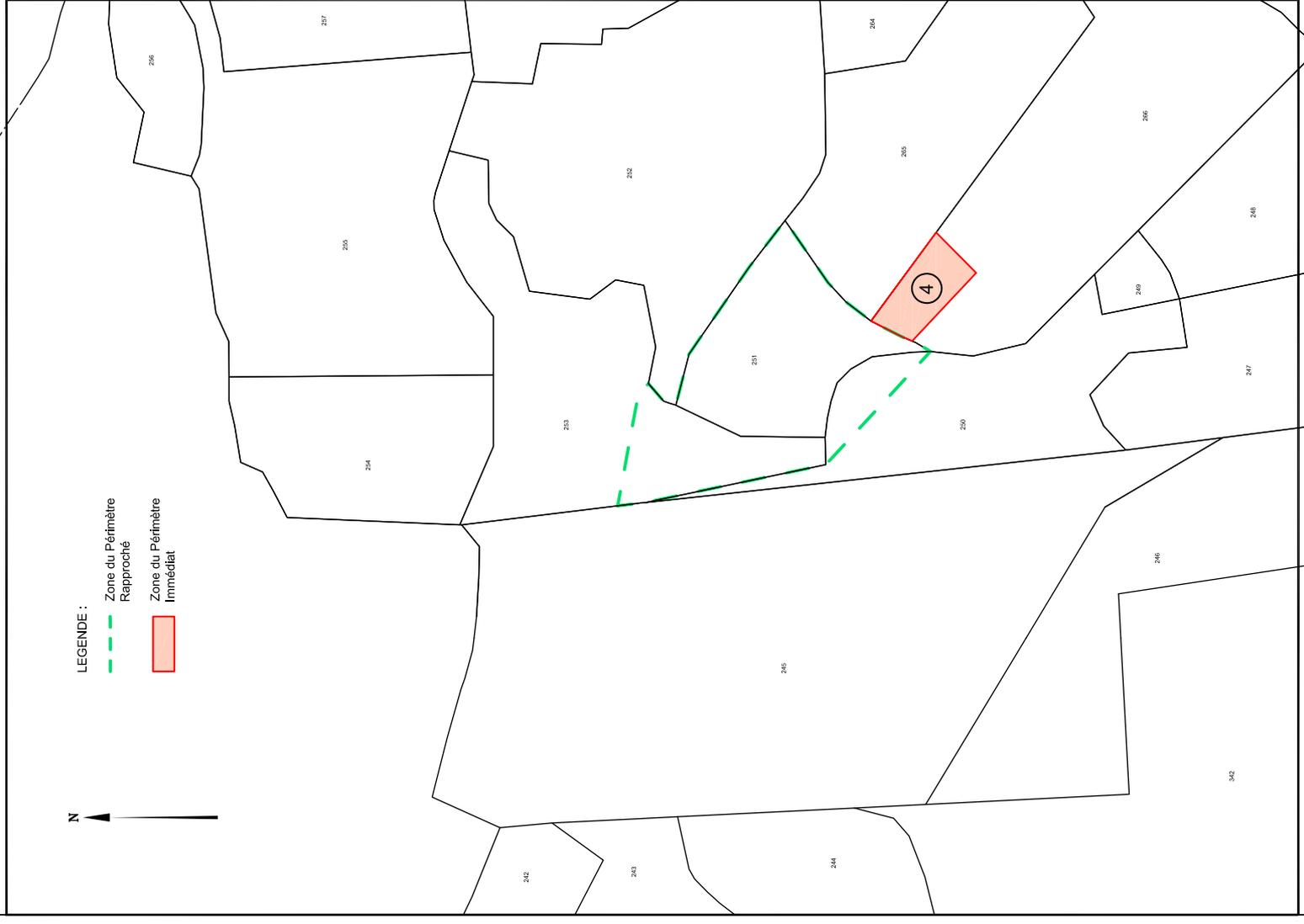


GEOMETRE — EXPERT  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



LEGENDE :

- Zone du Périmètre Rapproché (dashed green line)
- Zone du Périmètre Immédiat (red rectangle)





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

# COMMUNE DE GRANDRIEU

Captage de LOUBEYRAC

Parcelles Section K n° 251, 250p et 253p

## PLAN PARCELLAIRE Périmètre de Protection Rapproché

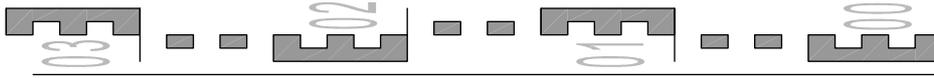
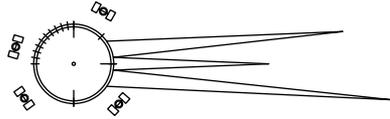
Echelle 1 / 2000

Indice	Date	Dossier : N° 62 / 23 - PPR
0	31 juillet 2023	Etablissement du Document

SARL Guy BOISSONNADE - Florent ARRUFAT  
Géomètres Experts Foncier DPLG Associés

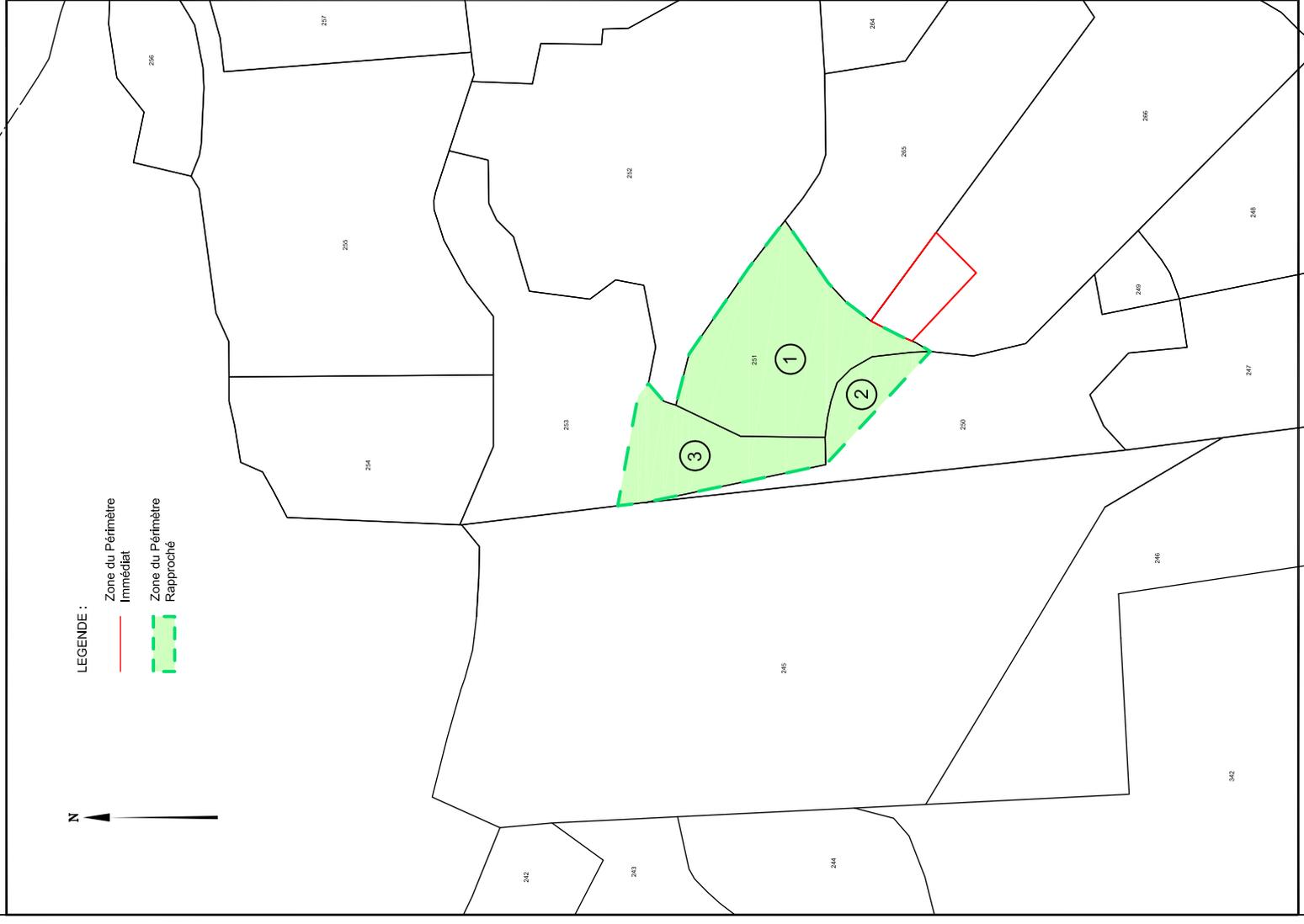
5 Bd Béhérix 48000 MENDE - Tél : 04 66 65 03 02  
37 Avenue Foch 48300 LANGOGNE - Tél : 04 66 69 31 07  
e-rh@gl : bureau@bsa-geometre.fr - www.bs-geometre.fr

GEOMETRE — EXPERT  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



LEGENDE :

- Zone du Périmètre Immédiat
- Zone du Périmètre Rapproché





**Commune de GRANDRIEU – Captage de LOUBEYRAC**

**ETAT PARCELLAIRE (Périmètre de Protection Rapproché)**

Identification des terrains										Identification des personnes	
N° du Plan Parcelaire	Cadaastre			Nature	Contenance totale			Surface servitude			
	Section	N°	Lieu dit		ha	a	ca	ha	a		ca
<b>1</b>	K	251	Lous Costes	Terre	0	52	00	0	52	00	<p><b><u>Propriétaires indivis pour 1/3 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Alain Emile Marie ROCHE né le 13 février 1961 à LANGOGNE (48) demeurant à LA CHAPELLE - 48600 GRANDRIEU</li> <li>- Madame Danielle Marie-Hélène Pierrette ROCHE née le 12 juillet 1958 à LANGOGNE (48) demeurant au 32 rue Pierre Grasset - 48300 LANGOGNE</li> <li>- Monsieur Didier Auguste Casimir ROCHE époux ROUX né le 21 octobre 1959 à LANGOGNE (48) demeurant à CHAZEAX - 48170 SAINT FREZAL d'ALBUGES</li> </ul>

**ORIGINE DE PROPRIETE :** Attestation après décès établie par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 7 janvier 2005, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 12 février 2009, volume 2009P n° 578 et suivant attestation après décès établie également par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 16 novembre 2018, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 14 décembre 2018, volume 2018P n°4077.

Commune de GRANDRIEU – Captage de LOUBEYRAC

ETAT PARCELLAIRE (Périmètre de Protection Rapproché)

Identification des terrains										Identification des personnes	
N° du Plan Parcellaire	Cadaastre			Nature	Contenance totale			Surface servitude			
	Section	N°	Lieu dit		ha	a	ca	ha	a		ca
2	K	250	Lou Coste	Futaie	0	77	60	0	09	04	<p><b><u>Propriétaires indivis pour 1/3 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Alain Emile Marie ROCHE né le 13 février 1961 à LANGOGNE (48) demeurant à LA CHAPELLE - 48600 GRANDRIEU</li> <li>- Madame Danielle Marie-Hélène Pierrette ROCHE née le 12 juillet 1958 à LANGOGNE (48) demeurant au 32 rue Pierre Grasset - 48300 LANGOGNE</li> <li>- Monsieur Didier Auguste Casimir ROCHE époux ROUX né le 21 octobre 1959 à LANGOGNE (48) demeurant à CHAZEAX - 48170 SAINT FREZAL d'ALBUGES</li> </ul>

**ORIGINE DE PROPRIETE :** Attestation après décès établie par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 7 janvier 2005, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 12 février 2009, volume 2009P n° 578 et suivant attestation après décès établie également par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 16 novembre 2018, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 14 décembre 2018, volume 2018P n°4077.

**Commune de GRANDRIEU – Captage de LOUBEYRAC**

**ETAT PARCELLAIRE (Périmètre de Protection Rapproché)**

Identification des terrains										Identification des personnes	
N° du Plan Parcellaire	Cadaastre			Nature	Contenance totale			Surface servitude			
	Section	N°	Lieu dit		ha	a	ca	ha	a		ca
<b>3</b>	K	253	Lou Coste	Pâtur	1	05	60	0	24	57	<p><b><u>Propriétaires indivis pour 1/3 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Alain Emile Marie ROCHE né le 13 février 1961 à LANGOGNE (48) demeurant à LA CHAPELLE - 48600 GRANDRIEU</li> <li>- Madame Danielle Marie-Hélène Pierrette ROCHE née le 12 juillet 1958 à LANGOGNE (48) demeurant au 32 rue Pierre Grasset - 48300 LANGOGNE</li> <li>- Monsieur Didier Auguste Casimir ROCHE époux ROUX né le 21 octobre 1959 à LANGOGNE (48) demeurant à CHAZEAX - 48170 SAINT FREZAL d'ALBUGES</li> </ul>

**ORIGINE DE PROPRIETE :** Attestation après décès établie par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 7 janvier 2005, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 12 février 2009, volume 2009P n° 578 et suivant attestation après décès établie également par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 16 novembre 2018, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 14 décembre 2018, volume 2018P n°4077.

Commune de GRANDRIEU – Captage de LOUBEYRAC

ETAT PARCELLAIRE (Périmètre de Protection Immédiat)

Identification des terrains										Identification des personnes	
N° du Plan Parcellaire	Cadaastre			Nature	Contenance totale			Surface servitude			
	Section	N°	Lieu dit		ha	a	ca	ha	a		ca
4	K	266	Prat de Gaude	Pâtur	2	05	60	0	10	61	<p><b><u>Usufruitière pour 12/48, Nue-proprétaire pour 1/48 et Propriétaire pour 3/48 :</u></b></p> <p>- Madame Marie Thérèse Augusta VIEILLEDENT veuve ROUJON née le 1 mai 1934 à LA PANOUSE (48) demeurant à LOUBEYRAC - 48600 GRANDRIEU</p> <p><b><u>Nu-proprétaire indivis pour 11/48 et Propriétaire Indivis pour 33/48 :</u></b></p> <p>- Monsieur Robert Privat Joseph ROUJON né le 11 janvier 1963 à LANGOGNE (48) demeurant à LOUBEYRAC - 48600 GRANDRIEU</p> <p>- Monsieur Jean-Denis ROUJON né le 28 août 1966 à LANGOGNE (48) demeurant à LOUBEYRAC - 48600 GRANDRIEU</p>

ORIGINE DE PROPRIETE : Attestation après décès établie par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 19 février 1986, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 11 mars 1986, volume 2474 n° 3, et suivant attestation après décès établie également par Maître DALLE, notaire à GRANDRIEU (48), le 29 novembre 2000, publiée au Service de la Publicité Foncière de MENDE le 5 février 2001, volume 2001P n° 515.

### 3.1.12 TRAVAUX A REALISER SUR L'OUVRAGE ET LES PERIMETRES DE PROTECTION

Les travaux à entreprendre sur l'ouvrage consistent à :

- Rehausser l'ouvrage de 30 cm.
- Mettre en place un capot fonte DN 600 mm avec joint, dispositif de verrouillage et cheminée d'aération,
- Créer un bac de décantation au sein du regard de captage par mise en place d'un muret béton étanche, dispositif de vidange, y compris enduit de qualité alimentaire.
- Mettre en place un clapet anti-intrusion sur l'exutoire du trop-plein / vidange.

Les travaux à entreprendre à l'échelle du périmètre de protection immédiat consistent à :

- Clôturer le périmètre avec une clôture de 1 m 80 de hauteur, de type Parc Animalier avec un fil ronce 10 cm au-dessus du grillage et 1 fil ronce 10 cm au-dessus de la surface du sol.
- Poser un portail en acier galvanisé de 1 m 80 de hauteur et 4 mètres de largeur (2 vantaux), équipé d'un dispositif de verrouillage.
- Obturer le drain situé à l'Ouest de l'ouvrage.
- Couper les arbres, arbustes et broussailles (sans dessouchage).
- Mise en place d'un merlon au niveau de la limite amont du PPI pour évacuer les eaux superficielles.
- Établir un chemin d'accès entre 3 et 4 mètres de large depuis le chemin communal jusqu'au portail d'accès au PPI. Les parcelles traversées par ce chemin seront grevées d'une servitude de passage. Ce chemin devra être entretenu régulièrement.